

bellerive 

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

VILLE DE BELLERIVE-SUR-ALLIER

Conseil Municipal  
20 février 2025



# Rétrospective financière et Prospective financière (2022-2028)

1. Éléments généraux (dispositions légales et contexte)
2. Principales mesures nationales
3. Rétrospective et Prospective : Éléments généraux
4. Recettes de fonctionnement
5. Dépenses de fonctionnement
6. Charges de personnel
7. Rétrospective et Prospective : ratios financiers
8. Dépenses et Recettes d'investissement
9. État de la dette

# 1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

# Dispositions légales relatives au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

## Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.
- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur et prévu à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus (ex : CCAS)
- De plus, l'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période 2018-2022 prévoit qu'à l'occasion du DOB, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :
  - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
  - L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.
- Ces obligations s'ajoutent à celles édictées précédemment par l'article L2312-1 du CGCT.

## **2. PRINCIPALES MESURES NATIONALES**

# Le cadre et le contexte économique pour 2025

## 1°- Un processus désinflationniste confirmé

- **En 2024, l'inflation a reculé** tant sur la zone Euro qu'en France et devrait retomber, au niveau national à 2.4%, en moyenne annuelle. Il est à noter que la trajectoire a été toute l'année à la baisse, avec une diminution de 3% en glissement annuel.
- Cette tendance devrait se prolonger et l'inflation pourrait s'établir autour de 1.6% en 2025 et s'inscrire durablement sous la barre des 2% les années suivantes.

## 2° - Une croissance inférieure à 1% en 2025 et sujette à de grandes incertitudes

- La croissance mondiale devrait continuer à s'afficher stable, à 3,2 % en 2024 puis 3,3 % en 2025. A noter les prévisions d'une hausse de la croissance américaine, anticipée désormais à 2,4 %.
- La croissance de la zone Euro est évaluée autour de 0.8% en 2024. Les prévisions laissent entrevoir un léger rebond pour 2025 autour de 1.3% / 1.5%.
- **En France, la croissance** 2024 devrait s'établir à 1,1%, soit un niveau identique à celui de 2023. Elle **resterait positive en 2025 mais diminuerait légèrement** (prévisions autour de **0.9%**). La désinflation, les perspectives de baisse du taux d'épargne au profit d'un redressement de la consommation et la détente des taux d'intérêts constituent des points favorables. Cependant, le repli de l'activité industrielle observé depuis quelques mois, l'augmentation du taux de chômage, et les efforts d'assainissement budgétaires pourraient peser sur la croissance.

## Le cadre et le contexte économique pour 2025

- Enfin un risque important pèse sur le commerce mondial à la suite des annonces du nouveau Président américain d'augmenter des taxes douanières sur les produits importés qui pourraient se traduire par des mesures de rétorsion de la Chine et de l'Union Européenne. Les scénarios actuels ne prennent pas en compte ces risques de tensions commerciales dont les effets sont très difficiles à estimer.

### **3° - Un processus de baisse des taux d'intérêt à court terme qui devrait se prolonger en 2025.**

- La maîtrise de l'inflation constatée en 2024 a permis à la BCE d'entamer, à partir de juin 2024, une réduction progressive de ses taux directeurs. Le taux de refinancement est ainsi passé de 4.50% à 3.15%.

- Pour 2025, la BCE laisse la porte ouverte à d'autres baisses, estimant que le processus de désinflation est en bonne voie et que le niveau actuel des taux directeurs continue à freiner l'économie. Les marchés anticipent plusieurs baisses supplémentaires qui pourraient conduire l'euribor 3 mois à un niveau proche de 2%.

- Cette baisse des taux « courts » pourrait ne pas se traduire sur les taux longs. En effet, la situation de la France apparaît dépendante de l'appréciation par les marchés des mesures qui seront prises pour assainir les finances publiques. Les niveaux de taux d'intérêt appliqués à l'Etat français, en hausse depuis le début de l'année, se répercutent en effet sur tous les acteurs économiques.

# Quelle Loi de Finances 2025 pour les collectivités et les EPCI ?

La rédaction du rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un **contexte totalement inédit d'incertitudes**. En effet au retard d'adoption de la loi de finances pour 2025 s'ajoute l'inconnue quant aux modalités de calcul de la **contribution attendue des collectivités locales à la réduction du déficit public**.

## 1° - Un contexte inédit de lutte contre les déficits publics et de retard dans l'adoption de la loi de finances

La Loi de programmation des finances publiques 2023-2027, adoptée le 29 septembre 2023 prévoyait un déficit public français, de 4,4 % du PIB en 2024, et une trajectoire visant 2.7% en 2027. Il est désormais acquis que le déficit public de la France atteindra 6,1% du produit intérieur brut (PIB) en 2024.

Dans ce contexte, **la Commission européenne a lancé contre la France une procédure de déficit excessif**.

En réponse, le projet de Loi de Finances 2025, présenté le 11 octobre 2024 par le Gouvernement avait pour objectif de ramener le déficit à 5% du PIB dès 2025. Pour ce faire, il comprenait un effort de 60 milliards d'euros d'économies, dont 20 milliards provenait de hausses d'impôts et 40 milliards de réduction des dépenses.

À la suite de la censure du Gouvernement intervenue le 4 décembre 2024, la Loi de Finances n'a pu être adoptée avant le 31 décembre.

# Quelle Loi de Finances 2025 pour les collectivités et les EPCI ?

Une loi spéciale promulguée le 20 décembre autorise la perception des impôts et des ressources publiques (y compris pour les collectivités et EPCI) nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles dans l'attente d'une loi de finances définitive qui pourrait être adoptée entre mi et fin février.

Le nouvel objectif de déficit public fixé par le Gouvernement est de 5.4% en 2025 pour atteindre 3 % en 2029.

## **2°- Quelle contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publique ?**

Dans sa version initiale, le Projet de Loi de Finances pour 2025 affichait un objectif de 5 milliards d'euros d'économies au niveau des collectivités, à travers plusieurs mesures d'ampleur, qui ont fait l'objets de modifications et d'ajustements avant la censure du Gouvernement.

# Quelle Loi de Finances 2025 pour les collectivités et les EPCI ?

## **A - Les différentes mesures prévues, au projet de Loi de Finances initial, en direction des collectivités et les ajustements apportés par les débats parlementaires**

### **1° - Gel des fractions de TVA**

Les fractions de TVA versées aux EPCI, départements et régions, en compensation des suppressions de fiscalité (taxe d'habitation résidences principales et CVAE pour les EPCI), qui évoluaient au même rythme que le produit net de TVA de l'année N, verraient leur montant gelé en 2025, au niveau des montants de 2024.

À compter de 2026, leur évolution sera basée sur la dynamique de l'année précédente, pour mettre fin aux ajustements en cours d'année et régularisation en N+1.

Cette mesure qui doit permettre une économie de 1.2 Mds € a été maintenue dans la version finale du PLF 2025. Cette mesure ne concerne pas la ville de Belle-rive sur Allier

### **2° - Création d'un fonds de réserve ou de garantie national**

La Loi de Finances initiale prévoyait la création d'un fonds de réserve national, permettant de « lisser les variations de ressources des collectivités », doté de 3 Mds d'€ en 2025, financé par un prélèvement plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement des 450 plus grandes collectivités (Communes, Intercos, Départements et Régions).

## Quelle Loi de Finances 2025 pour les collectivités et les EPCI ?

Le texte prévoyait que les contributions des collectivités s'inscrivent dans une logique de péréquation. Ainsi, au niveau du bloc communal, il était prévu que la redistribution à compter de 2026 se base sur les critères du FPIC.

Après une première série d'ajustements acceptés par le Gouvernement, le Sénat a largement remanié ce dispositif tant au niveau du montant que des modalités, pour en faire un dispositif de freinage de la dépense par une mise en réserve contraignante. Ce dispositif de lissage conjoncturel est celui qui a été retenu dans la Loi de Finances :

- Le montant total est **d'1 Mds €**.
- Le **nombre de contributeurs** est passé de 428 à **2 139 collectivités locales**. Le seuil d'un budget de fonctionnement supérieur à 40M€ est abaissé pour permettre de diminuer la contribution des collectivités les plus fragiles, notamment les Départements, et d'impliquer les collectivités les plus riches, avec prise en compte du potentiel financier.
- Collectivités touchées : **1946 communes** (306 M°), 131 EPCI (194 M°), 50 départements (230 M°) et 12 régions (270 M°).
- Critères pour les communes : potentiel financier et revenu moyen par habitant.
- La finalité initiale de péréquation est fortement nuancée, avec, pour chaque collectivité contributrice, un principe de retour individuel sur trois ans à partir de 2026, d'au moins 90% du prélèvement.

# Quelle Loi de Finances 2025 pour les collectivités et les EPCI ?

## 3° - Réduction du taux et du périmètre du FCTVA

Le projet de Loi de Finances prévoyait une réduction du taux de FCTVA de 16,404 % à 14,850 % ainsi que la suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité avec application aux attributions versées en 2025.

Un amendement gouvernemental avait annulé le caractère rétroactif en substituant une application aux dépenses réalisées en 2025. L'Assemblée nationale puis le Sénat ont totalement supprimé cet article. Cette mesure ne figure plus dans la Loi de Finances.

# Quelle Loi de Finances 2025 pour les collectivités et les EPCI ?

## **B - Les mesures indépendantes de la Loi de Finances**

### **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales fixée à 1.7%**

Conformément à l'évolution de l'inflation constatée entre novembre 2023 et novembre 2024, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales s'élèvera à + 1.7 % en 2025. Cette augmentation concerne les bases d'imposition de plusieurs impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...).

### **Majoration du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL**

Le PLFSS pour 2025, rejeté du fait de la motion de censure du 4 décembre, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL, soit de 4 points par an pendant 3 ans.

Un projet a été soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), où il a reçu un avis défavorable des élus locaux. Ces avis n'étant que consultatifs, un décret entérinant cette hausse a été pris par le Gouvernement, prévoyant une augmentation de 3 points pendant 4 ans.

# Quelle Loi de Finances 2025 pour les collectivités et les EPCI ?

## C – les autres mesures attendues de la Loi de Finances

### La Dotation globale de Fonctionnement

Dans sa version initiale, le PLF 2025 prévoyait à la fois une stabilisation du montant global de l'enveloppe de la DGF et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€, répartie sur la dotation de solidarité rurale (DSR) pour un montant de 150 M€ et sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) pour un montant de 140 M€.

Dans la Loi de Finances, **la dotation globale de fonctionnement est finalement abondée de 150 M°**. Pour rappel, une augmentation de la DGF à hauteur de l'inflation aurait nécessité une hausse de 490 Millions d'euros.

### **3. RETROSPECTIVE PROSPECTIVE ELEMENTS GENERAUX**

# Éléments généraux

## Objet d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) :

Le DOB permet de débattre des grands équilibres budgétaires, fiscaux et financiers des exercices budgétaires suivants pour appréhender les enjeux pluriannuels.

Bellerive, c'est **1 budget principal et 2 budgets annexes** :

- Cases du Marché
- Jardins du Bost

**Bellerive, en 2025, c'est :**

Un budget principal de **fonctionnement** estimé à **10 258 059 €**.

Un budget principal d'**investissement** estimé à **14 125 000 €**.

# RESULTATS 2024 et PERSPECTIVES 2025

L'exercice 2024 s'est déroulé dans un **contexte d'inflation ralentissante**.

Toutefois, quelques effets de cette inflation continueront à se faire sentir en 2025, notamment en raison de la révision des prix, en particulier dans le secteur des assurances, de la restauration scolaire ou encore de la réparation des bâtiments endommagés par la grêle.

Suite à un contrôle des exercices 2018 et suivants, la Ville de Bellerive a reçu le Rapport d'observations définitives de la **Chambre Régionale des Comptes** en mars 2024. Celui-ci fait part d'une « **gestion de la commune globalement satisfaisante** ».

Extraits des conclusions de la CRC :

- ⇒ « *La gouvernance de la commune s'inscrit dans le cadre juridique applicable* »
- ⇒ « *La qualité de la gestion budgétaire et comptable est dans l'ensemble correcte, s'appuyant sur des documents clairs et formalisés* »
- ⇒ « *La situation financière de la commune apparaît équilibrée (...). Elle peut s'appuyer sur le désendettement opéré au cours des dernières années et le faible risque des emprunts en cours* »

Très favorable, ce rapport met en exergue le bon travail des services de la collectivité, tout en permettant également de corriger quelques irrégularités mineures dues la plupart du temps à de mauvaises habitudes.

Pour rappel, le dernier contrôle de la CRC à Bellerive remontait à plus de 20 ans.

# RESULTATS 2024 et PERSPECTIVES 2025

## Fonctionnement :

- Les **dépenses énergétiques** ont diminué d'environ 27 % en 2024, et devraient encore diminuer de 14 % en 2025 selon les prévisions de notre partenaire, le SDE 03. Le plan de sobriété énergétique, qui a prouvé son efficacité, continuera de s'appliquer en 2025, avec des mesures telles que la maîtrise des températures dans les locaux et l'extinction de l'éclairage public la nuit. Après le Cossec, l'Hôtel de Ville et l'espace Jean-Dubessay sont passés en éclairage LED ce qui continuera à faire baisser leur consommation énergétique.
- Suite à **l'orage de grêle** de juin 2022, l'assurance a versé le solde de l'indemnité, soit 1 600 000 euros, en février 2024. Les réparations des bâtiments ont commencé cette année et se poursuivront en 2025. L'Hôtel de Ville, l'école maternelle Varenne et l'espace Jean-Dubessay ont été entièrement réparés. Les travaux de l'église et l'école primaire Burlot seront achevés courant 2025. Les travaux de réparation du Geysier et de la Poste démarreront en 2025.
- Les **charges d'assurance** ont augmenté de + de 150 %, en 2024, en raison du renouvellement des contrats dans un contexte de forte sinistralité, notamment dû au sinistre de grêle de juin 2022. L'augmentation pour 2025 sera de 16%.
- A compter de septembre 2025, la **restauration scolaire** sera assurée par la cuisine territoriale de Cusset, afin de garantir des repas de **meilleure qualité** et en **filière locale** à nos enfants.
- Depuis la reprise en main de la **gestion des impayés** pour la cantine et les activités périscolaires en septembre 2023, l'efficacité de cette initiative se confirme. Pour rappel, le montant des impayés était de **103 221€ en mars 2023**, dont 50 777€ sur lesquels la Ville disposait d'un levier d'action (enfant toujours inscrit etc.). Ce montant a significativement baissé à **5 195€ en septembre 2024**, soit une **réduction d'environ 95 % !**

# RESULTATS 2024 et PERSPECTIVES 2025

## Investissement :

### ⇒ **Exercice 2024**

**3,87 millions d'Euros** de dépenses engagées soit un **taux d'engagement** particulièrement performant de **89%**, dont 3,15 millions de dépenses exécutées au 31/12/2024.

### ⇒ **Exercice 2025**

Tous les grands projets du mandat se poursuivent :

- Avenue de Vichy
- Maison des associations
- Réaménagement de la place de la Source intermittente

Pour finaliser les opérations en cours, **l'investissement 2025** atteindra donc un niveau exceptionnel.

# RESULTATS 2024 et PERSPECTIVES 2025

En mobilisant tous les leviers à sa disposition (placements, taux d'emprunt efficients, sobriété énergétique, etc.), la Municipalité a anticipé les effets pluriannuels de l'inflation sur ses charges de fonctionnement et la croissance inévitable de la masse salariale. Les priorités, dans un contexte difficile, restent néanmoins clairement assumées.

- **Préserver les politiques sociales en cours :**

- Poursuite des actions sociales en faveur du **personnel municipal** : revalorisation des carrières, titres restaurants, participation au maintien de salaire, recours plus fréquent au paiement des heures supplémentaires effectuées, etc.

- Maintien d'une subvention permettant de répondre aux besoins du Centre communal d'action sociale (**CCAS**).

- **Maintenir un niveau de service au public de qualité** tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

# RESULTATS 2024 et PERSPECTIVES 2025

La Capacité d'autofinancement brute (**CAF**) 2024 s'élève à 2 958 644 € soit une **hausse de 1 659 489 €** par rapport à 2023. Cette hausse s'explique d'une part par le versement de l'indemnité d'assurance suite à l'orage de grêle et d'autre part par la bonne dynamique des recettes fiscales et la maîtrise des charges de fonctionnement.

Le **taux d'épargne brute** (épargne brute/ recettes réelles de fonctionnement) se situe autour de **28,9 %**, ce qui constitue un niveau très satisfaisant. Ce taux est un signe très positif, indiquant une **gestion financière solide** et une **capacité de la collectivité à investir dans l'avenir**.

Face à l'incertitude de la Loi de Finances, l'hypothèse a été de maintenir les dotations de l'État au niveau de 2024.

**L'annuité de dette est stable**, il n'y a **pas eu d'emprunt en 2024**. La prime d'assurance liée au sinistre de grêle a été placée sur un compte à terme auprès du Trésor public afin de générer des intérêts. Les intérêts de 2024 se sont élevés à 40 760 €. Le placement de la prime se poursuivra jusqu'à son utilisation complète.

Le **montant de l'emprunt de 2025 envisagé** sera au maximum de **1 600 000 €**.

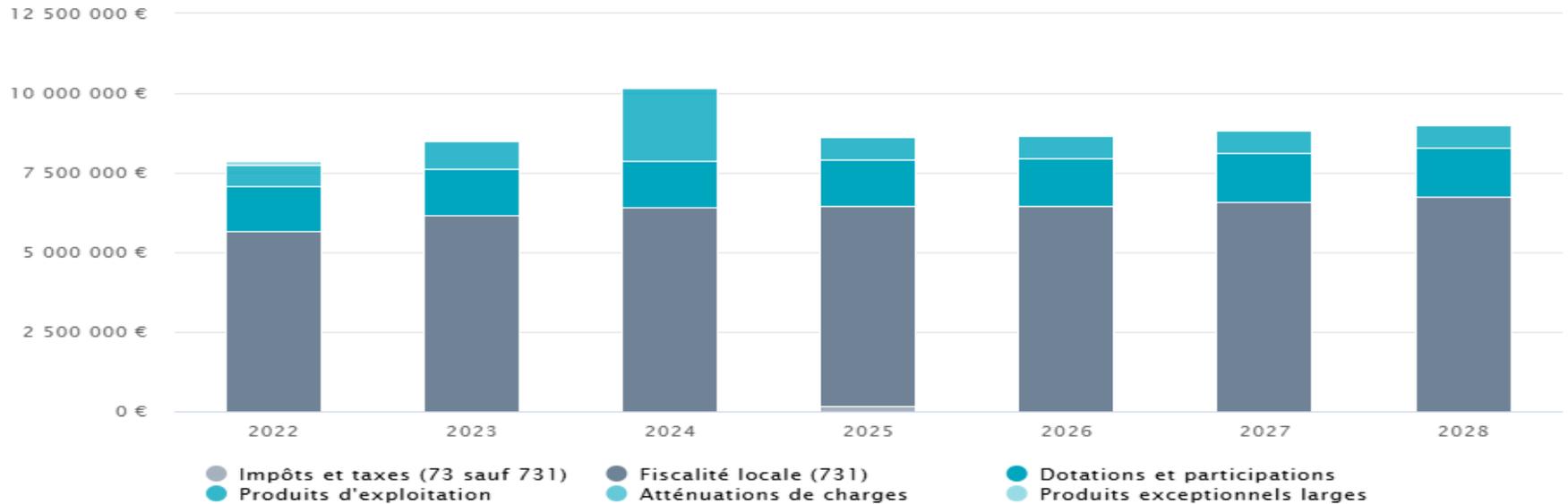
Pour l'exercice 2025, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Une épargne minimum de 800 000 €
- Une capacité de désendettement d'un niveau maximum à 8 ans
- **Pas de hausse de la fiscalité** (depuis 10 ans)

## **4. RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

# Evolution Rétro et Prospective : Budget principal Produits de fonctionnement

## S1 - Produits de fonctionnement



### Légende :

- Atténuation de charges : Remboursements de personnel mis à disposition, recettes liées aux emplois aidés et remboursements sur traitement (arrêt maladie)
- Produits d'exploitation : regroupe les chapitres de produits de service, des ventes et des autres produits de gestion courante

# Prévisions Recettes de fonctionnement

## BP 2025 : Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	CA 2023	BP 2024	Crédits 2024	CA 2024	PREVISIONS BP 2025	Evolution BP2025 / CA2024
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	963 074,02	1 594 079,48	1 594 079,48	1 475 000,00	-7,47%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	9 740,44	15 000,00	15 000,00	15 000,00	-16,68%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	36 327,08	46 296,80	46 296,80	65 000,00	41,37%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	642 510,45	560 000,00	560 000,00	550 234,27	3,41%
73	IMPOTS ET TAXES	6 179 100,02	6 200 000,00	6 200 000,00	6 460 000,00	0,76%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 437 026,51	1 450 000,00	1 450 000,00	1 476 917,35	-0,13%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	247 622,12	1 750 000,00	1 750 000,00	1 738 013,74	-92,23%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	40 000,00	40 760,00	-50,93%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 704,83	10 000,00	126 700,00	121 447,72	-63,72%
Total Recettes		9 545 105,47	11 625 376,28	11 782 076,28	10 258 059,00	-14,49%
Total recettes réelles		8 545 704,37	9 985 000,00	10 141 700,00	8 718 059,00	-15,82%

- Chapitre 013 : Remboursements sur rémunération du personnel et remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance (arrêts maladie)
- Chapitre 042 : Travaux en régie et les amortissements des subventions
- Chapitre 70 : Principalement la restauration scolaire, les redevances d'occupation pour distribution électrique, les mises à disposition des budgets, les produits issus des services
- Chapitre 73 : Impôts et taxes (incluant le transfert de la part de TFB du département)
- Chapitre 74 : Dotations de l'Etat, fin de la compensation de la taxe d'habitation transfert de la part TFB du département
- Chapitre 75 : Loyers perçus

**LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT SONT EN BAISSSE CAR L'INDEMNITE D'ASSURANCE RECUE EN 2024 (GRÊLE) NE SERA EVIDEMMENT PAS PERCUE EN 2025. ELLES RETROUVENT LEURS MONTANTS DE 2023 MAIS CONNAISSENT TOUT DE MÊME UNE LEGERE HAUSSE DU FAIT DE LA BONNE DYNAMIQUE DES BASES FISCALES.**

# Prévisions Recettes de fonctionnement

## BP 2025 : Taux de fiscalité

### Stabilité des taux, après la diminution de 2% votée en 2020

Libellés	Taux 2024	Taux 2025
Taxe Foncière Bâti – THB	19,73 %	19,73%
Taxe Foncière Non Bâti - THNB	40,73 %	40,73%
Taxe d'habitation – TH	13,90 %	13,90 %

Pour rappel, la part de la taxe foncière du Département est transférée aux Collectivités territoriales depuis 2021, pour compenser les pertes de recette liées à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

# Prévisions Recettes de fonctionnement

## BP 2025 : Hypothèse d'évolution des ressources fiscales

Nature		Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	PREVISIONS BP 2025	Hypothèse évolution BP2025/CA 2024
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	5 787 806,00	5 920 000,00	6 071 243,00	6 175 000,00	1,71%
73118	AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	2 264,00	2 500,00	6 481,00	5 000,00	-22,85%
73221	FNGIR	0,00	0,00	11 061,00	3 687,00	-
73154	DROITS DE PLACE	18 909,06	20 000,00	19 202,28	20 300,00	5,72%
7318	AUTRES TAXES	2 299,50	2 500,00	0,00	1 013,00	0,00%
73123	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	339 418,46	255 000,00	302 566,00	255 000,00	-15,72%
	Total Chapitre 73	6 150 697,02	6 200 000,00	6 410 553,28	6 460 000,00	0,77%

La revalorisation forfaitaire des bases est fixée automatiquement selon le niveau de l'inflation réelle de l'année précédente. Compte tenu de l'inflation connue en 2024, le coefficient de revalorisation a été fixé à 1,70 %.

# BP 2025 : Recettes de fonctionnement

## BP 2025 Hypothèse des recettes de fonctionnement

- Evolution des **taux de fiscalité** ménages : **Stabilité** des taux, pas d'augmentation de la fiscalité des ménages depuis 10 ans.
- Evolution des **bases fiscales** (chap 73 – nature 73111) : Les bases fiscales devraient poursuivre leur évolution (impact des nouvelles constructions, particuliers comme entreprises ; nouvelle attractivité liée à la baisse de la pression fiscale...). L'hypothèse d'évolution retenue correspond à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de **1,70%**.
- Baisse des taxes additionnelles (chap 73 – nature 73123) : Le marché immobilier étant instable, il convient de rester **prudent sur les taxes aux droits d'enregistrement**.
- Produits des services et ventes (chap 70) : Pour l'année 2025, les recettes scolaires sont stables.
- Autres produits de gestion courante (chap 75) : Ce chapitre retrouve ces montants initiaux hors indemnité de grêle.

**Le résultat de fonctionnement reporté (002) est toujours élevé, en partie grâce au versement de l'indemnité d'assurance « grêle » et à la maîtrise des charges de fonctionnement.**

**À ce jour, sur le montant total de 1 800 000 € versés par l'assurance, la Ville a dépensé 1 040 143,40 € pour la réparation de ses biens.**

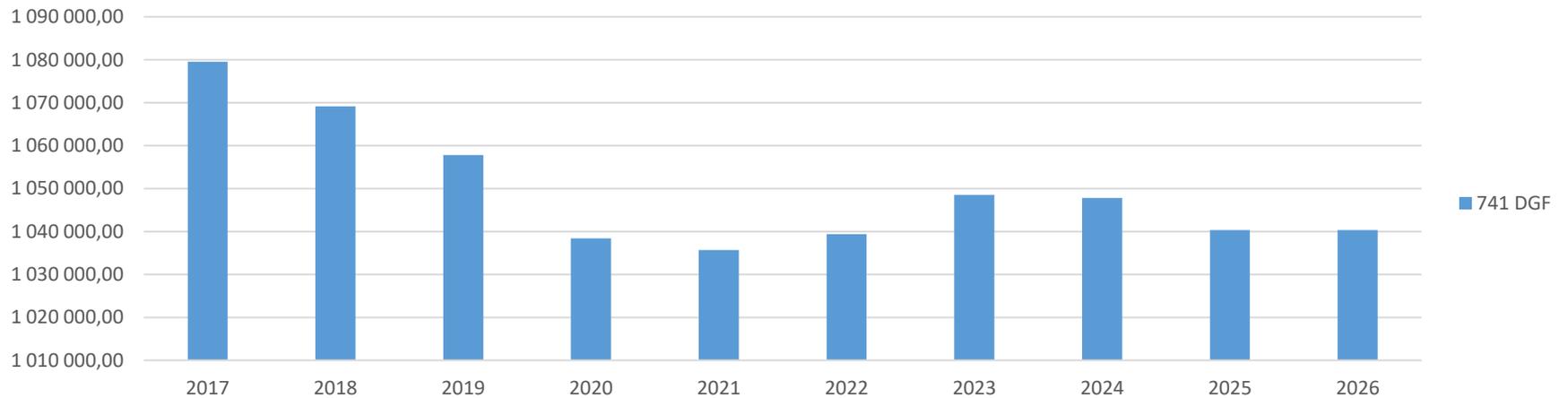
# BP 2025 : Recettes de fonctionnement

## BP 2025 Hypothèse des recettes de fonctionnement

- Travaux en régie (chap 042) : La ville de Bellerive souhaite continuer à **développer les travaux en régie** notamment pour valoriser son personnel.
- Produits exceptionnels (chap 77) : remboursement de trop perçu par l'agglomération
- Compensations fiscales de l'Etat (chap 74) : les recettes de ce chapitre sont basées sur celles de 2024.
- DGF et autres dotations (chap 74) : les recettes de ce chapitre sont basées sur celles de 2024.

# Rétro-Prospective 2017-2026 : Recettes de fonctionnement

Evolution de la DGF



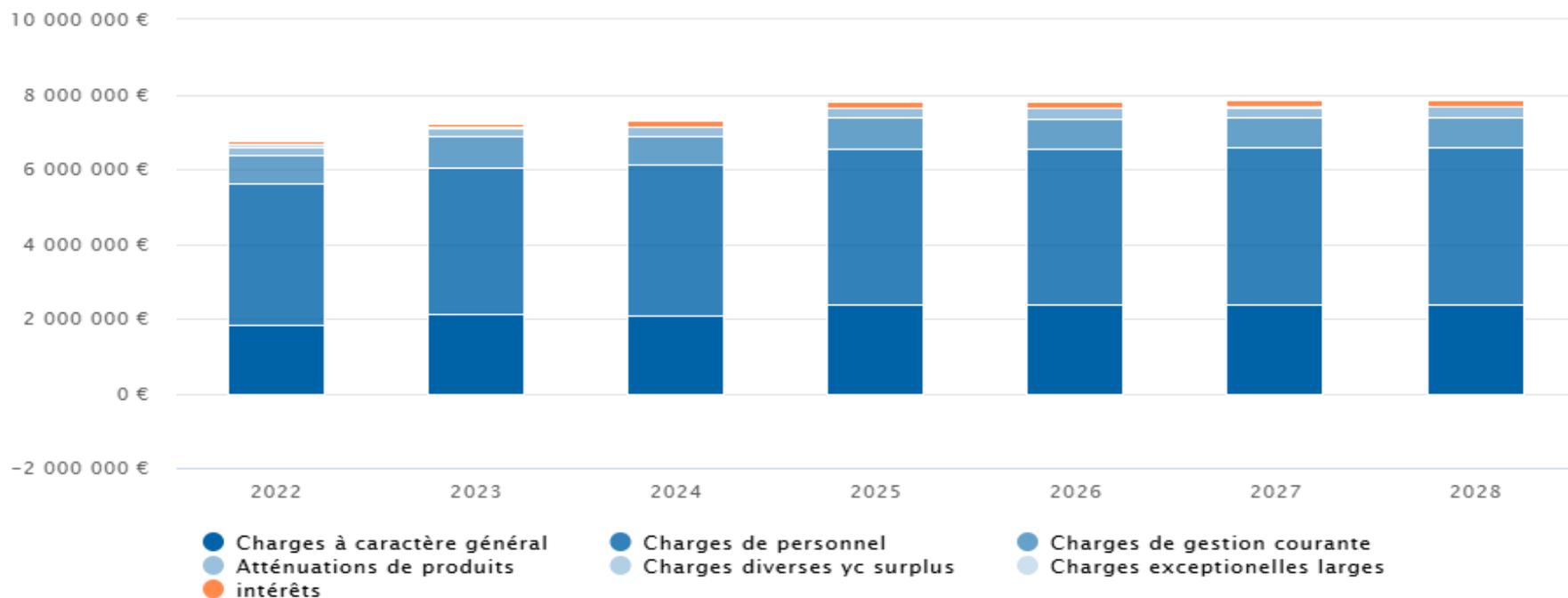
**La DGF est basée sur celle de 2024.**

## **5. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

# Prévisions Dépenses de fonctionnement

## BP 2025 : Dépenses de fonctionnement par chapitre :

### S1 - Charges de fonctionnement



# Prévisions Dépenses de fonctionnement

## BP 2025 : Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	CA 2023	BP 2024	Crédits 2024	CA 2024	PREVISIONS BP 2025	Evolution BP2025 / C rédits 2024	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 149 030,32	2 649 909,48	2 495 219,48	2 099 715,57	2 400 000,00	-3,82%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 937 302,58	4 120 000,00	4 120 000,00	4 016 933,41	4 140 000,00	0,49%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	214 439,00	240 000,00	253 000,00	247 190,00	276 200,00	9,17%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	3 030 000,00	3 225 242,00	0,00	1 938 654,00	-39,89%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	485 802,60	530 000,00	646 996,80	632 607,03	500 000,00	-22,72%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	824 022,19	860 820,00	847 268,00	769 850,94	830 205,00	-2,01%
66	CHARGES FINANCIERES	123 780,88	160 000,00	160 000,00	143 733,07	158 000,00	-1,25%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 050,20	15 000,00	15 000,00	2 464,60	15 000,00	0,00%
68	PROVISIONS	0,00	19 350,00	19 350,00	19 033,00	0,00	-100,00%
Total Dépenses		7 742 427,77	11 625 079,48	11 782 076,28	7 931 527,62	10 258 059,00	-12,94%
Total dépenses réelles		7 256 625,17	8 045 729,48	7 890 487,48	7 279 887,59	7 804 405,00	-1,09%

**DES CRÉDITS 2024 AUX PRÉVISIONS 2025, LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT SONT EN LÉGERE BAISSSE (- 1,09%) :**

- **BAISSE DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES AVEC L'APPLICATION DU PLAN DE SOBRIETE,**
- **AUGMENTATION DE LA MASSE SALARIALE SUITE AUX AUGMENTATIONS SUBIES (POINT D'INDICE, COTISATIONS CNRACL ETC.),**
- **AUGMENTATION DES ASSURANCES,**
- **LA RÉPARATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX IMPACTES PAR LA GRÊLE VA SE POURSUIVRE SUR 2025.**

# BP 2025 : Dépenses de fonctionnement

## Hypothèse des dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général (chap 011) : Ce chapitre est en baisse, les travaux de réparation suite aux intempéries de grêle ayant déjà impactés les exercices 2023 et 2024, les dépenses sont également en baisse.
- Charges de personnel (chap 012) : Les **charges de personnel** sont globalement maîtrisées et **stabilisées** (+0,48%).
- Atténuations de produits (chap 014) : Ce chapitre est en hausse à la suite du partage, avec Vichy Communauté, de la fiscalité des sites industrialisés du Domaine de la Cour et de Monzière situés sur la commune.
- Autres charges de gestion courante (chap 65) : Ce chapitre est stable. Malgré un contexte difficile, le **montant des subventions allouées aux associations** est **maintenu**.
- Charges financières (chap 66) : Elles sont stables. Selon le prêt contacté en cours d'année, ce chapitre pourra être amené à augmenter selon le taux d'intérêt qui sera appliqué à l'emprunt.
- Charges exceptionnelles (chap 67) : Ce chapitre est stable.
- Provisions (chap 68) : Les provisions mises en place sont suffisantes pour l'instant. Ce chapitre n'a pas besoin d'être abondé pour le moment.

## **6. DEPENSES DE PERSONNEL**

# Effectifs et dépenses de personnel 2024

(Éléments de synthèse)

- Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du budget primitif est précédée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) au Conseil municipal.
  
- Les dispositions de ce rapport concernent :
  - > L'évolution des dépenses de personnel
  - > L'évolution et la structure des effectifs
  - > L'évolution et la structure des rémunérations
  - > Temps de travail du personnel communal

# Evolution de la masse salariale depuis 2021

Eléments de synthèse (rémunérations + charges hors paye : Urssaf, etc.)

	2021	2022	2023	2024
<b>Masse salariale prévisionnelle</b>	3 837 500 €	3 869 000 €	3 967 500 €	4 120 000 €
<b>Masse salariale exécutée</b>	3 706 122 €	3 825 526 €	3 937 302 € *	4 016 933 €
<b>Ecart € CA/BP</b>	131 378 €	43 474 €	30 197,42 €	103 067 €
<b>Taux de réalisation</b>	96,57%	98,88%	99,24%	97,50%

\* Non compris 195 687 euros au titre des AC 2024

- La **masse salariale** s'est élevée à **4 016 933 €** pour l'année **2024**, soit un différentiel de 103 607 € en fin d'exercice, pour un taux de réalisation de 97,50 % du prévisionnel 2024 (4 120 000 €).
  - > La masse salariale représente le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement.
- La masse salariale exécutée pour 2024 a augmenté de 2,02% par rapport à 2023.
- Cette augmentation s'explique par les **mesures RH décidées au niveau national** visant à accompagner le pouvoir d'achat des agents publics, sans compensation financière de l'Etat, et qui représentent donc un surcoût pour la Ville.

Les mesures en direction des agents publics sont : + 5 points d'indice pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'augmentation du SMIC+ 1,13% au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et + 2% au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Ces deux revalorisations du SMIC impliquent le versement d'une indemnité différentielle aux fonctionnaires qui se retrouvent avec un traitement inférieur au SMIC. Sans oublier les évolutions liées à l'ancienneté et à la promotion dites « effet GVT » (Glissement Vieillesse Technicité).

# Dépenses de personnel 2025

- Effet année pleine des recrutements et diverses mesures nationales (point d'indice, hausse du SMIC) intervenues en 2024. Ces dernières impactent les collectivités territoriales, sans qu'elles ne puissent s'y soustraire.
- La poursuite de la déprécarisation / pérennisation des contractuels de la collectivité.
- L'augmentation du pouvoir d'achat des agents de la collectivité via la mise en place de mesures sociales (paiement heures supplémentaires)
- L'augmentation la contribution CNRACL (+ 3 points),
- Le maintien d'un jour de carence en cas de CMO mais avec le maintien du traitement à hauteur de 90% au lieu de 100% les trois premiers mois actuellement.

# Evolution de la masse salariale depuis 2021

Eléments de synthèse ( rémunérations+ charges uniquement)

	2021	2022	2023	2024	Taux de variation 2023/2024
<b>PERMANENT</b>					
TITULAIRE	3 027 801 €	3 186 503 €	3 215 454 €	3 177 007 €	-1,20 %
CONTRACTUEL PERMANENT *	465 580 €	287 489 €	414 059 €	556 843 €	34,48 %
<b>NON PERMANENT</b>					
CONTRACTUEL NON PERMANENT	125 917 €	272 495 €	234 913 €	179 654 €	-23,52 %
<b>Total général</b>	<b>3 619 299 €</b>	<b>3 746 488 €</b>	<b>3 864 426 €</b>	<b>3 913 504 €</b>	<b>1,27 %</b>

- **\*Pour rappel** : pour être en cohérence avec les données du rapport social unique, il faut considérer que les agents occupant un emploi permanent sont les fonctionnaires titulaires et stagiaires mais aussi les contractuels de droit public occupant un poste vacant ou assurant un remplacement. Les années précédentes, les agents remplaçants étaient comptabilisés dans les emplois non permanent.
- En 2024, l'effectif sur emploi permanent est de 100 agents (81 fonctionnaires et 19 contractuels). La pérennisation des agents sur emploi non-permanent continue (6 agents de catégorie C ont été nommés stagiaires). L'effectif sur emploi non-permanent (apprentis, contractuels sur emploi non permanent, vacataires, ATA, saisonniers) est de 11 agents.
- Soit un **effectif total** au 31 décembre 2024 de **111 agents**.
- Le taux de variation de la masse salariale (rémunération + charges) sur l'année pour les agents permanents (fonctionnaires et contractuels confondus) est de 4,25 % en rémunération.
- Les départs d'agents conduisent à réorganiser les services, le cas échéant, avec une optimisation des compétences des agents. A chaque départ, la fiche de poste est repensée, réajustée, modifiée.
- Pour les contractuels sur un emploi permanent, le taux de variation de la masse salariale est de 34,48 % (5 agents contractuels non-permanents ont été renouvelés sur un contrat permanent). La collectivité maintient sa **politique de résorber l'emploi précaire** dans un contexte budgétaire tendu.
- Pour les contractuels sur un emploi non-permanent, le taux de variation de la masse salariale est -23,52%. Le recrutement d'agents sur ce type de contrat est toujours compliqué. Le choix est porté sur le recrutement de contractuels sur emploi permanent dès que cela est possible (permet de limiter la précarité des contrats). Volonté toujours marquée de la collectivité de recourir à l'apprentissage au sein des services.
- Pour information montant provisoire des AC pour 2025 : 196 970 euros

# Evolution des effectifs de la collectivité

## Eléments de synthèse

### Photographie des effectifs au 31 décembre sur les trois dernières années

	2021	2022	2023	2024
<b>EMPLOI PERMANENT</b>				
Tenus par des titulaires et stagiaires				
Catégorie A	2	2	2	2
Catégorie B	9	10	9	9
Catégorie C	70	74	71	70
Sous total	81	86	82	81
Tenus par des contractuels sur <b>emploi permanent*</b>				
	14	15	16	19
<b>EMPLOI NON PERMANENT</b>				
Tenus par des contractuels sur <b>emploi non permanent</b>				
Autres emplois (ATA, vacataires, apprentis, saisonniers...)	11	17	16	11
<b>TOTAL TOUTES CATEGORIES</b>	<b>106</b>	<b>118</b>	<b>114</b>	<b>111</b>

\* Sont considérés comme occupant un emploi permanent : les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les contractuels de droit public sur poste vacant, assurant un remplacement

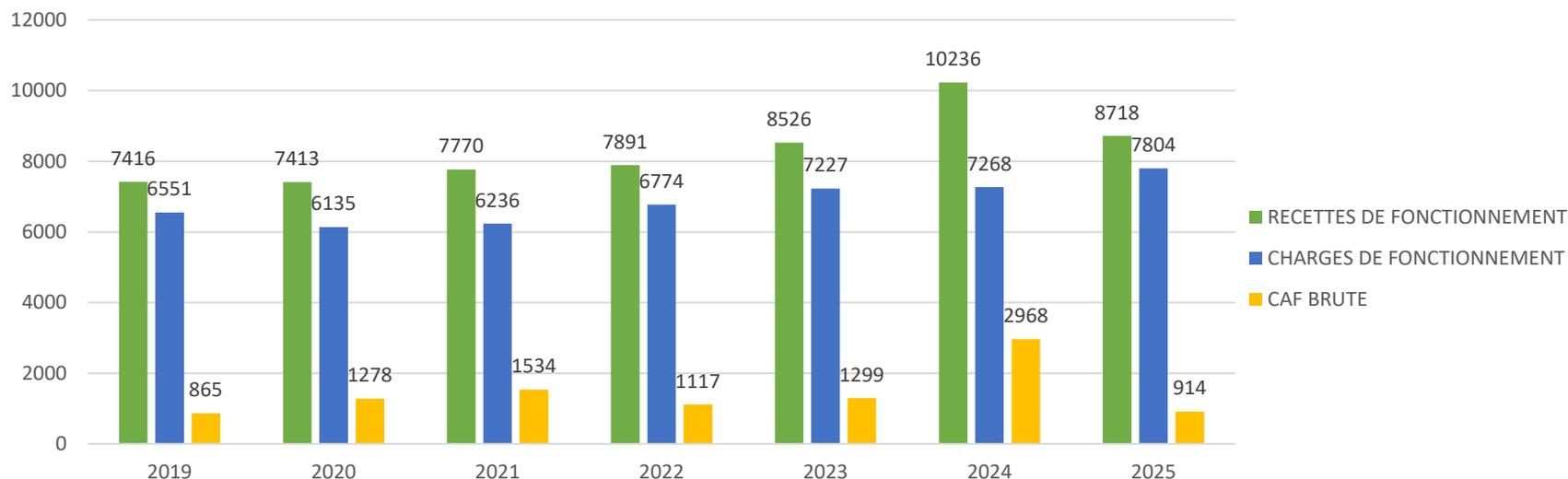
- Maintien des **efforts de gestion** visant à limiter l'augmentation de la masse salariale, hors revalorisations réglementaires, tout en permettant aux agents qui le souhaitent d'augmenter leur pouvoir d'achat via le « **Travailler plus pour gagner plus** »,
- Au cours de l'année 2024, beaucoup de mouvements mais les effectifs permanents sont majoritairement stables : départs en retraite, arrivées ou départs par voie de mutation, réintégration suite à disponibilité, démissions (titulaires et contractuels).
- L'accès à la mobilité interne entre l'Agglomération et les Communes centres favorise ces mouvements. La gestion des effectifs est restée stable et mesurée. Chaque mouvement a été accompagné d'une réflexion sur les fiches de poste et d'un fonctionnement repensé des services.
- Evolution des agents contractuels sur emploi permanent : 6 nominations de stagiaires en qualité de contractuels sur 2024.
- Etude systématique des possibilités pour permettre aux contractuels de bénéficier d'un emploi permanent annualisé.
- L'effectif des contractuels non-permanents reste stable ; la collectivité compte **3 apprentis** sur l'année scolaire 2024/2025.

# Les orientations budgétaires 2025

- **Masse salariale estimée à 4 140 000 € en 2025, soit une progression de 0,48% par rapport au BP 2024.**
- **Le scénario budgétaire retenu pour l'année 2025, renouvelle les hypothèses retenues pour 2024 :**
  - > Prise en compte des **augmentations mécaniques** et d'éléments de pondération incompressibles de la masse salariale (GVT, SMIC, cotisations sociales obligatoires...). Une **politique RH** de la collectivité **volontariste** en matière d'avancement de grade ou de promotion interne et de formation.
  - > Maintien de la **pérennisation des agents contractuels sur emploi permanent**.
  - > Remplacement des agents suite à départs en retraite, voie de mutation ou disponibilité.
  - > L'année 2025 verra sur une année pleine **l'impact des mesures gouvernementales** prises en 2024 (+5 points d'indice pour tous les agents et augmentations du SMIC notamment).
  - > Le travail sur la mise en place des tickets restaurant se poursuit (groupe de travail en cours).
  - > Une Politique RH formalisée dans le cadre des **Lignes Directrices de Gestion**.
  - > La prise en compte des difficultés de recrutement en rendant plus attractive la collectivité via son régime indemnitaire mais aussi par ses conditions et environnement de travail, l'articulation vie privée/vie professionnelle (nouvelles modalités liées aux 1607 heures).
  - > Les nouvelles modalités du versement du régime indemnitaire de la Police Municipale (ISFE).
  - > Une prise en compte des mesures impactant les fonctionnaires : **l'augmentation de la contribution CNRACL** (avec possible rétroactivité au 1er janvier 2025), le taux d'AT (celui de 2024 étant appliqué en attendant celui de 2025), le maintien d'un jour de carence en cas de CMO mais avec le passage du traitement à hauteur de 90% au lieu de 100% les trois premiers mois actuellement.
- **Des efforts de gestion poursuivis tout au long de l'année 2025:**
  - > Hypothèse de **stabilité relative des effectifs permanents** pour l'année 2025 (les remplacements des agents suite départs en retraite sont déjà en place, anticipés ou en cours)
  - > Poursuite du développement des compétences des agents (formation, CPF),
  - > Mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de la **Protection Sociale Complémentaire** obligatoire pour tous les agents

## **7. RETRO ET PROSPECTIVE RATIOS FINANCIERS**

# Evolution Rétrospective CAF Brute



- En 2024, la **capacité d'autofinancement brute** a été **élevée** en raison de la perception de la prime d'assurance liée au sinistre de grêle et de l'achèvement partiel des travaux de réparation. Les travaux de réparation se poursuivront en 2025 et viendront impacter les charges de fonctionnement.
- Notre **CAF** en **2025** devrait rester **inférieure par rapport aux moyennes** (Bellerive : 101 € par habitant / Moyennes 2024 départementale : 168 € / régionale : 236 € / nationale : 209 €).
- Pour renforcer notre CAF, il convient d'accroître nos produits de fonctionnement (recettes dynamiques) et de maîtriser nos charges de fonctionnement.
- La CAF est une source indispensable de financement d'une politique d'investissement ambitieuse.

# Prospective 2022-2028 : Budget principal

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Ev° taux d'imposition</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Produit fiscal strict	5 265 955	5 731 047	5 891 950	6 037 333	6 191 134	6 346 528	6 505 903
Autres impôts et taxes	420 749	448 053	525 760	410 000	253 687	253 687	253 687
Dotations et participations	1 406 198	1 437 026	1 470 511	1 489 325	1 505 442	1 517 000	1 527 200
Autres produits fonctionnement courant	670 773	899 908	2 302 608	718 000	720 000	721 000	722 000
Produits exceptionnels larges	127 671	10 415	45 508	64 059	10 000	10 000	10 000
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>7 891 346</b>	<b>8 526 449</b>	<b>10 236 337</b>	<b>8 718 717</b>	<b>8 680 262</b>	<b>8 848 215</b>	<b>9 018 790</b>
<b>Ev° réelle charges fonctionnement courant stricte:</b>	<b>3,5%</b>	<b>2,9%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>5,1%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-1,5%</b>
Charges fonctionnement courant strictes	6 380 530	6 881 024	6 886 770	7 370 205	7 360 000	7 380 000	7 400 000
Atténuations de produits	214 054	214 439	247 190	276 200	276 200	276 200	276 200
Charges exceptionnelles larges	85 358	30 768	- 7 267	16 000	9 000	9 000	9 000
Intérêts de la dette	94 232	101 063	151 000	141 790	163 843	180 599	163 352
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>6 774 173</b>	<b>7 227 294</b>	<b>7 277 693</b>	<b>7 804 195</b>	<b>7 809 043</b>	<b>7 845 799</b>	<b>7 848 552</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 117 173</b>	<b>1 299 155</b>	<b>2 958 644</b>	<b>914 522</b>	<b>871 219</b>	<b>1 002 416</b>	<b>1 170 238</b>
Capital de la dette	616 865	609 000	700 000	699 675	733 819	683 749	469 041
Recettes investissement hors emprunt	943 889	863 133	841 720	3 491 001	1 284 661	420 239	240 095
<b>Dépenses investissement hors capital</b>	<b>2 304 420</b>	<b>2 056 693</b>	<b>3 209 111</b>	<b>6 400 000</b>	<b>2 439 448</b>	<b>822 000</b>	<b>960 000</b>
Dépenses investissement hors dette	2 304 420	1 881 487	3 209 111	6 400 000	2 439 448	822 000	960 000
Dépenses directes d'équipement	1 921 530	1 726 238	3 148 291	6 358 000	2 399 448	782 000	920 000
Fonds de concours	289 479	140 979	3 000	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	93 411	14 270	57 821	42 000	40 000	40 000	40 000
Remboursement anticipé	0	175 206	0	0	0	0	0
<b>Emprunt</b>	<b>0</b>	<b>1 100 000</b>	<b>898 800</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 017 387</b>	<b>83 095</b>	<b>18 708</b>
<b>Variation résultat global de clôture choisie</b>	<b>- 860 224</b>	<b>596 596</b>	<b>768 555</b>	<b>-1 094 151</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>654 624</b>	<b>1 251 221</b>	<b>2 019 777</b>	<b>381 787</b>	<b>381 787</b>	<b>381 787</b>	<b>381 787</b>
<b>Variables de pilotage</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
Ep brute	1 117 173	1 299 155	2 958 644	914 522	871 219	1 002 416	1 170 238
Ep nette	500 308	690 155	2 258 644	214 847	137 400	318 666	701 197
Ep brute / Prod fct	14,2%	15,2%	28,9%	10,5%	10,0%	11,3%	13,0%
Encours corrigé au 31.12	4 954 163	5 482 474	5 689 452	6 589 778	6 873 346	6 272 692	5 822 359
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	4,4	4,2	1,9	7,2	7,9	6,3	5,0
Encours corrigé 31.12 / Prod fct	62,8%	64,3%	55,6%	75,6%	79,2%	70,9%	64,6%
Ch fct	6 774 173	7 227 294	7 277 693	7 804 195	7 809 043	7 845 799	7 848 552
Prod fct	7 891 346	8 526 449	10 236 337	8 718 717	8 680 262	8 848 215	9 018 790
Ch adm gén (011)	1 821 264	2 119 699	2 099 986	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Ch personnel (012)	3 811 909	3 937 303	4 016 933	4 140 000	4 160 000	4 180 000	4 200 000
Capital	616 865	609 000	700 000	699 675	733 819	683 749	469 041
Résultat global de clôture	654 624	1 251 221	2 019 777	381 787	381 787	381 787	381 787
Dotation forfaitaire	1 039 398	1 048 513	1 047 778	1 040 301	1 040 301	1 040 301	1 040 301
DGF	1 248 258	1 295 687	1 306 119	1 324 964	1 338 333	1 347 101	1 354 459
DGF [Var°]	16 221	47 429	10 432	18 845	13 368	8 769	7 358
DGF	1 248 258	1 295 687	1 306 119	1 324 964	1 338 333	1 347 101	1 354 459
DGF [Var°]	16 221	47 429	10 432	18 845	13 368	8 769	7 358

## **8. DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

# Prospective 2025

## Dépenses d'équipements et subventions d'investissement

- **Dépenses d'investissement (tous budgets) :**

- Restes à réaliser 2024 sur 2025 : 543 838,49 € en dépenses
- Dépenses d'équipement (chapitres 20 à 23) pour 2025 : 6 358 046 € budget principal

- **Recettes d'investissement (tous budgets) :**

- FCTVA : 380 000 € pour 2025
- Subventions d'équipement : plusieurs soldes de subventions seront perçues, et de nouveaux dossiers seront déposés suite à ce Conseil Municipal du 20 février :
  - => Eglise : 310 000 €
  - => Maison des Associations : 836 000 €
  - => Reconquête Centre Ville Centre Bourg : 1 704 150 €

Avec les demandes à venir, les subventions obtenues en 2025 seront a minima de 2 950 000 €.

- Produits des cessions : Cession l'ex-boucherie de l'avenue Jean-Jaurès (acquise en 2022 via l'EPF) à un investisseur privé, dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville.
- Emprunt : 1 600 000 €

# Actions 2025

## Un budget d'investissement 2025 ambitieux pour améliorer la qualité des vies des habitants et accroître l'attractivité de Bellerive

6,36€ sur le Budget principal + 0,543 K€ de RAR

= **6,90 K€ au service de l'attractivité de Bellerive**

Un effort d'investissement permis par les **économies réalisées** en section de fonctionnement générant un **autofinancement** :

- 1 145 734 € de virement d'autofinancement en 2023
- 3 225 242 € de virement d'autofinancement en 2024
- 1 938 654 € de virement d'autofinancement en 2025

La réhabilitation de la **Maison des associations** s'achève

Le chantier de requalification de l'**avenue de Vichy** s'achève

Les travaux de la **place de la Source intermittente** se poursuivent

**Bellerive précurseur** dans l'agglomération en matière de **récupération des eaux pluviales** pour alimenter les installations sanitaires, arroser les espaces verts et nettoyer les rues. Cuve permettant une autonomie d'un mois sans pluie.

Politique de récupération des eaux de pluie qui **se poursuit sur l'école Dormoy**.

# Actions 2025

## Un budget 2025 responsable et volontaire avec 2 priorités :

### 1. La restauration de nos bâtiments et la mise en valeur de notre patrimoine

- Plan annuel de voirie	900 000 €
- Rénovation Maison des Associations (+mobilier)	1 880 000 €
- Réparation « grêle » avec amélioration du patrimoine	555 000€
- Programme « rénovation énergétique bâtiments »	80 000 €
- Réfection des chemins de randonnées	80 000 €
- Investissement dans les écoles	75 920 €

### 2. La poursuite du développement de Bellerive

- Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg	2 000 000 €
- Participation avenue de Vichy	175 000 €
- Vidéoprotection	100 000 €

# AVENUE DE VICHY





# MAISON DES ASSOCIATIONS



# PLACE DE LA SOURCE INTERMITTENTE



# Plan Pluriannuel d'investissement 2021 - 2027

## PPI 2021 -2027 de Bellerive sur Allier

Opérations		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL € TTC
1/ RECONQUETE DU CENTRE VILLE	dépenses		119 189	67 830	450 654	2 000 000	973 794		3 611 467
	recettes		10 500	54 752	50 435	1 484 150	565 163		2 165 000
	<b>Net</b>	<b>0</b>	<b>108 689</b>	<b>13 078</b>	<b>400 219</b>	<b>515 850</b>	<b>408 631</b>	<b>0</b>	<b>1 446 467</b>
2/ MAISON DES ASSOCIATIONS	dépenses	58 712	149 684	127 294	513 948	1 800 000	358 312		3 007 950
	recettes		250 000	0	108 000	835 333			1 193 333
	<b>Net</b>	<b>58 712</b>	<b>-100 316</b>	<b>127 294</b>	<b>405 948</b>	<b>964 667</b>	<b>358 312</b>	<b>0</b>	<b>1 814 617</b>
3/ VOIRIE	dépenses		493 097	505 555	732 677	900 000	900 000	500 000	4 031 328
	recettes								0
	<b>Net</b>	<b>0</b>	<b>493 097</b>	<b>505 555</b>	<b>732 677</b>	<b>900 000</b>	<b>900 000</b>	<b>500 000</b>	<b>4 031 328</b>
4/ CASERNE DES POMPIERS	dépenses	48 600	72 900	121 500	0	0	0	0	243 000
	recettes								0
	<b>Net</b>	<b>48 600</b>	<b>72 900</b>	<b>121 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>243 000</b>
5/ AVENUE DE VICHY	dépenses			175 000	175 000	175 000	175 000		700 000
	recettes								0
	<b>Net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>	<b>0</b>	<b>700 000</b>
<b>TOTAL BELLERIVE SUR ALLIER</b>	dépenses	107 312	834 870	997 179	1 872 279	4 875 000	2 407 106	500 000	11 593 745
	recettes	0	260 500	54 752	158 435	2 319 483	565 163	0	3 358 333
	<b>Net</b>	<b>107 312</b>	<b>574 370</b>	<b>942 427</b>	<b>1 713 844</b>	<b>2 555 517</b>	<b>1 841 943</b>	<b>500 000</b>	<b>8 235 412</b>

## **9. ETAT DE LA DETTE**

# Situation de la dette à fin 2024 et prospective 2025

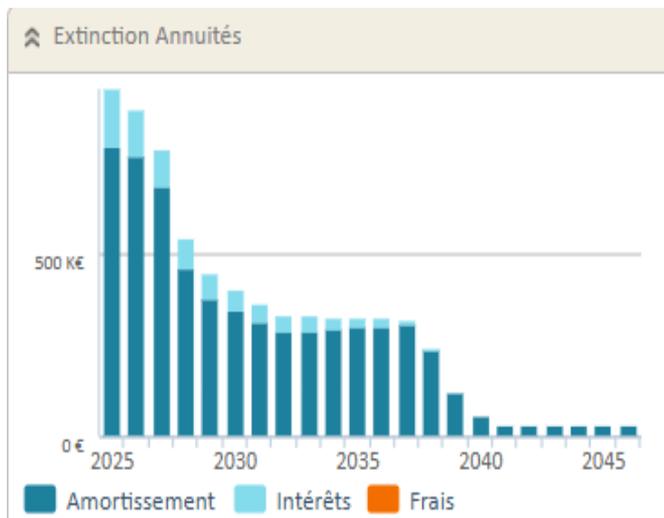
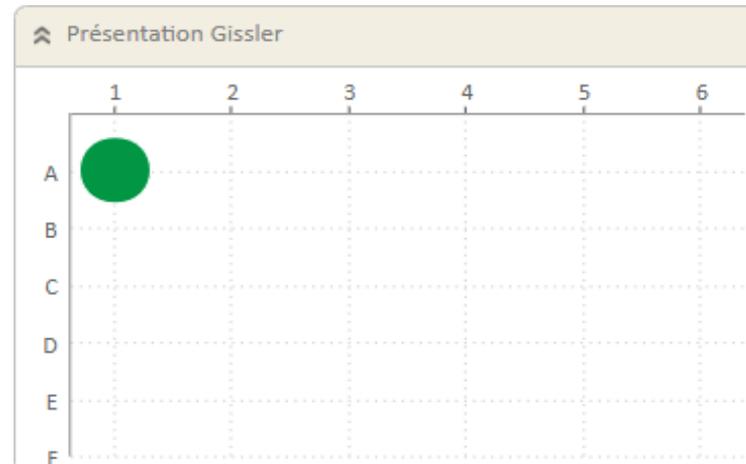
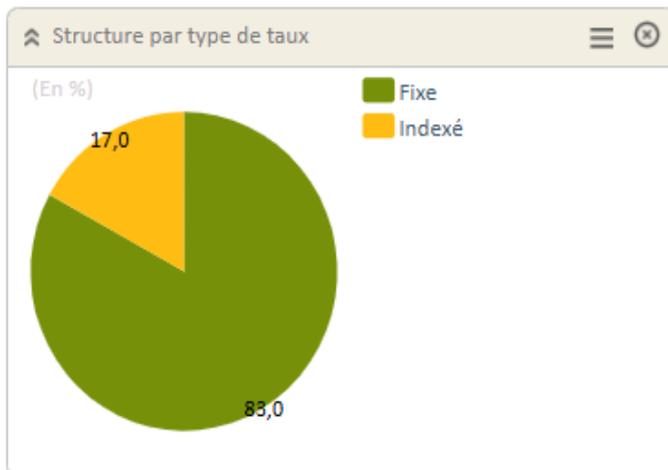
BUDGETS	2019	2020	2021	2022	2023	2024			estimation 2025 (hors flux nouveaux)		
	CRD fin d'exercice	Capital amorti	Intérêts (hors icne)	CRD fin d'exercice	Capital amorti	Intérêts (hors icne)	CRD fin d'exercice				
Principal	5 557 531,48 €	5 480 977,46 €	5 571 027,94 €	4 954 163,17 €	5 482 474,03 €	693 022,06 €	150 513,91 €	5 689 451,97 €	699 674,70 €	141 789,96 €	4 989 777,27 €
Jardins du Bost	769 178,93 €	686 908,87 €	603 892,97 €	520 109,61 €	435 536,52 €	85 385,71 €	20 653,61 €	350 150,81 €	86 221,90 €	16 588,27 €	263 928,91 €
Total dette consolidée	6 326 710,41 €	6 167 886,33 €	6 174 920,91 €	5 474 272,78 €	5 918 010,55 €	778 407,77 €	171 167,52 €	6 039 602,78 €	785 896,60 €	158 378,23 €	5 253 706,18 €

**L'encours global de dette, tous budgets confondus, a augmenté** de 121 592 € entre 2023 et 2024 en raison de la poursuite des opérations d'investissements : reconquête centre-ville centre-bourg et maison des associations.

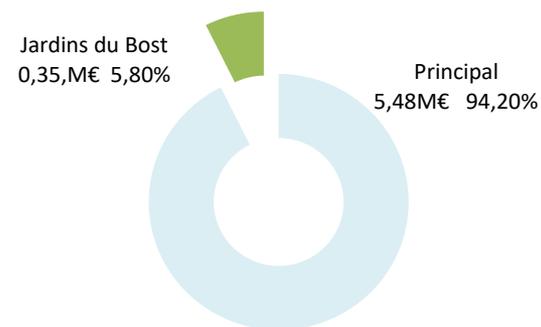
En 2024, l'emprunt souscrit en 2023 a été encaissé pour le solde soit 900 000 €. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt sur l'exercice 2024.

Pour l'année 2025, un emprunt de 1 600 000 € est prévu au budget afin de financer le volume significatif d'investissements inscrits.

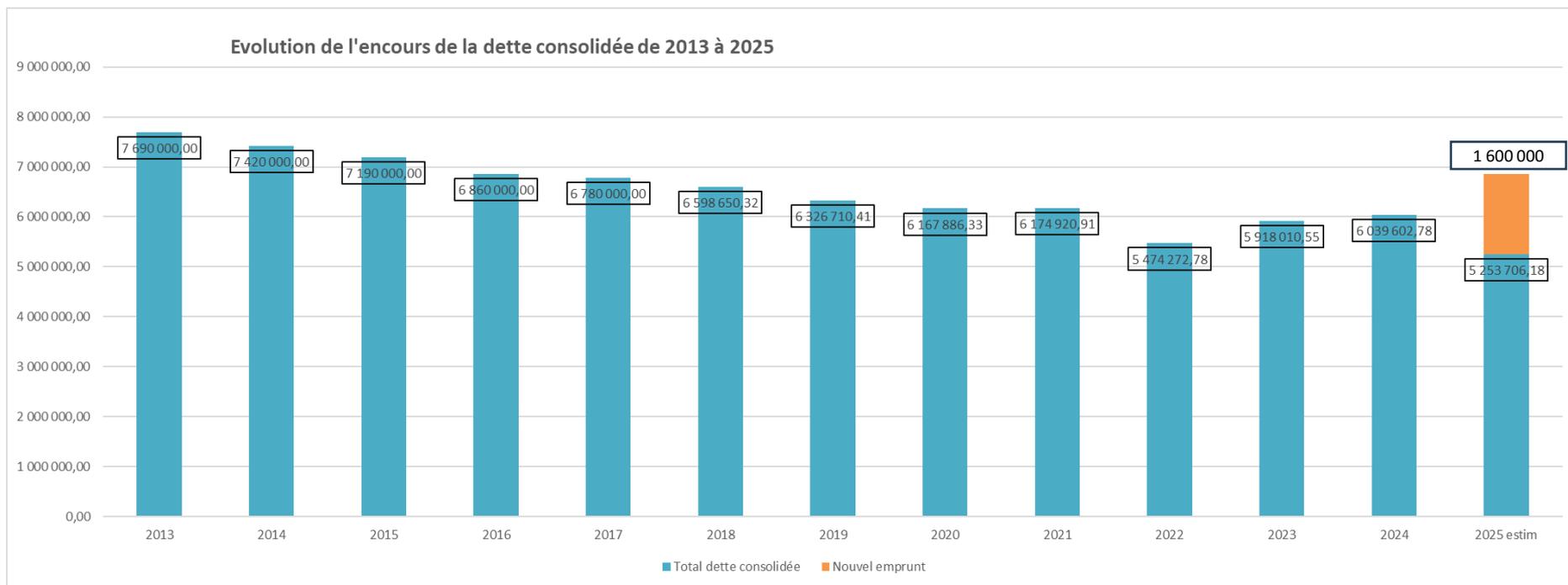
# Prospective 2021-2027 : dette consolidée



## Répartition de la dette par budget - CRD au 31/12/2024



# Evolution 2013-2024 : dette consolidée



**L'endettement de Bellerive est en légère hausse suite à la poursuite des grandes opérations d'investissements, mais toujours très raisonnable pour une commune de sa strate.**

Fin 2024, l'endettement s'élevait à **665 €/habitant**, contre 727 € pour la moyenne départementale et 768 € pour la moyenne nationale des communes de la strate (entre 5.000 et 10.000 habitants).

# Les chiffres clés 2025

➔ 8,718 M€ de recettes réelles de fonctionnement

➔ 7,804 M€ de dépenses réelles de fonctionnement

➔ Stabilité des taux d'imposition

➔ Une baisse maîtrisée des dépenses de fonctionnement (-1,09%)

➔ Un budget d'investissement exceptionnel à hauteur de 6,36 M €

➔ Un endettement maîtrisé de 665€ par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (contre 768 €/hab pour la moyenne départementale de la strate).